

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : METCOSTAR 90 ®
 Code du produit: 015-02

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone :	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Email :	info@lifescientific.com	
Web :	www.lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
 Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Eye Dam. /Irrit.	Catégorie 2	H319
STOT SE	Catégorie 3	H335
Repr.	Catégorie 2	H361(d)
STOT-RE	Catégorie 2	H373
Aquatique Chronique	Catégorie 1	H410

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mention de Danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus
 H373 Risque présume d'effets graves pour les organes a la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pur éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales ainsi que sur crucifères oléagineuses pour les applications d'automne (lutte contre le phoma et limitation de la croissance).
 SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
 SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 48 heures.

2.3 Aute Dangers

Voir Section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Aucun

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS No	EC No	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% w/w)
Metconazole	125116-23-6	-	Acute Tox, Oral 4 ; H302 Repr.2 ; H361d Chronic Aquatic Tox. 2 ; H411	8.6
Alkylpolyoxyléthène glycoéther	68439-46-3	614-482-0	Acute Tox 4 ; H302 Eye Dam/ Irrit 1 ; H318	<60
2,2'-oxydiéthanol ; diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2	Acute Tox 4 ; H302 STOT SE 2 ; H373	<40

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. Si malaise, consulter un médecin montrant l'emballage, de l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
En cas d'ingestion:	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
Contact avec la peau:	Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Enlever les lentilles de contact si présents. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique aucun antidote spécifique connu.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés : Eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organochloré. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations :

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités : Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant, universel, Kieselguhr).
Pour de grandes quantités : Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion :

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités. Garder sous clef. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

EN CAS d'irritation cutanée : consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS D'INHALATION : Transport la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage :

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

La température de stockage mentionnée doit être observée.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Les limites d'exposition

Aucun

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

Protection des mains :	Des gants en nitrile doivent être portés lors de la préparation de la bouillie et aussi lors de l'application manuelle avec un appareil à dos.
Protection des yeux :	Lors de la préparation de la bouillie, porter un appareil de protection des yeux et du visage.
Protection peau /du corps :	Porter une combinaison imperméable lors de la préparation de la bouillie et aussi lors de l'application manuelle avec un appareil à dos. Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.
Mesures d'ordre technique :	Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement. Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.
Mesures d'hygiène :	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence

Etat Physique :	Liquide.
Couleur :	Blanc cassé
Odeur :	Odeur faible

Propriétés chimiques

pH (1% @ 20°C) :	4.5 – 6.5
Point d'ébullition (° C) :	Le produit n'a pas été teste.
Point d'éclair (° C) :	> 80° C
Température d'auto-inflammation:	340 - 349°C
Propriétés oxydantes :	Non applicable
Propriétés explosives :	Non applicable
Pression de vapeur ; env. 0.008hPa (25°C)	
Densité relative :	1.05g/cm ³ (20°C)
Solubilité dans l'eau :	émulsifiable
Log P octanol/eau à 20 ° C :	Non applicable

9.2. Autres informations

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter : Oxydants puissants, bases fortes, acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1 Informations sur les effets toxicologiques

DL ₅₀ orale rat	2102 mg/kg.
CL ₅₀ inhalation rat	> 9.57 mg/L 4 h.
DL ₅₀ dermal rat	>4000mg/kg
Irritation des yeux lapin :	Peut entraîner de graves lésions oculaires.
Irritation de la peau lapin :	Non irritant.
Sensibilisation :	Non Sensibilisante.
Mutagénécité	Le produit n'a pas été testé. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.
Cancérogénécité	Le produit n'a pas été testé
Toxicité pour la reproduction	Le produit n'a pas été testé. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.
Toxicité pour le développement	Le produit n'a pas été testé.
Toxicité pour le développement toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée) :	Le produit n'a pas été testé.
Danger par Aspiration :	Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1. Toxicité

CL ₅₀ Oncorhynchus mykiss (96 h):	10 mg/L
CE ₅₀ Daphnia magna (48 h) :	9.28 mg/L
CE50 Selenastrum capricornutum (72 h):	6.91 mg/L
NOEC Pseudokirchneriella subcapitata (72 h) :	1.82 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation :
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas une substance répondant le PBT (persistant Critères / bioaccumulable / toxique) ou vPvB (très persistant / très bioaccumulable) critères.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances qui sont énumérées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU :

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient METCONAZOLE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9, EHSM

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Matière dangereuse pour l'environnement, Marin polluant

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Règlement :	Non évalué
Expédition approuvée :	Non évalué
Nom de la pollution :	Non évalué
Catégorie de la pollution :	Non évalué
Type de navire :	Non évalué

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 3.

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 1436, 4511

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Délai de rentrée dans la culture: 48 heures

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Conseils sur la manipulation du produit peuvent être trouvés dans les articles 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des classifications (mentions de danger) mentionnés dans les sections 2 et 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes, à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

METCOSTAR 90® TRADENAME est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.

Date de première délivrance : 05.07.2017

Date d'Actuelle délivrance : 06.05.2020